

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Monsieur G. Michiels*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 20 E/12  
N/Réf. : AVL/CC/BXL 2.2304/s.524  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place Emile Bockstael 1-3. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement du logement sous combles et modification des châssis.. Avis de la CRMS.  
(Dossier traité par : W. Van Asch )

Suite à votre courrier du 23/07/2012 sous référence, réceptionné le 30/07/12, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 22 août 2012.

Elle concerne un élégant immeuble d'angle datant de 1926 situé dans la zone de protection de l'ancien hôtel communal de Laeken ainsi que du pont de chemin de fer Bockstael-Jubilé. Le réaménagement du logement sous combles n'appelle pas de remarques particulières au niveau patrimonial. Cette partie de la demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Par contre, la modification des baies du rez-de-chaussée ainsi que le remplacement de la totalité des châssis de la façade avant par des châssis en PVC blanc, est inacceptable car cette modification nuit tant à la perception de l'immeuble même qu'à celle de l'ancien hôtel communal de Laeken et ses abords immédiats. Le nombre et l'impact visuel des enseignes parallèles devraient, en outre, être fortement réduits.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sibylle Valcke  
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans